

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 11 octobre 2022 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée publique de consultation Premier projet de règlement n° 92-2005-79

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514 ».

Le maire, M. Guy Benjamin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le projet de règlement lors de la séance du 13 septembre dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 15 septembre dernier.

Le maire, M. Guy Benjamin, déclare un intérêt en lien avec le projet de règlement et se retire de la consultation publique et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications apportées par ce projet de règlement et il poursuit en précisant que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption de ce règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2022-10-363

Procès-verbaux des 13 et 27 septembre 2022 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 13 et 27 septembre 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 13 et 27 septembre 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-364**Comptes payés, payables et recevables / Approbation**

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont approuvés tels que présentés à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 496 à S10 497		
S10 537 à S10 538		
59 731 à 59 736		
59 799 à 59 867		1 687 129,78 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 539 à S10 589		
59 868 à 59 932		305 115,59 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000119 à 2FD000125		19 754,79 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions**Résolution 2022-10-365****Procès-verbal de correction des résolutions n^{os} 2022-06-273 et 2022-07-296 / Dépôt**

Le procès-verbal de correction concernant les résolutions n^{os} 2022-06-273 et 2022-07-296 est déposé.

Résolution 2022-10-366**Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Contrat d'une somme de 9 142 \$ plus les taxes pour le remplacement des toitures des cabanons installés dans les parcs de la Ville, octroyé à Fym Construction inc. de Sainte-Brigide-d'Iberville, tel qu'il appert dans l'estimation budgétaire datée du 18 septembre 2022.

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

- Contrat d'une somme de 8 425 \$ plus les taxes pour le remplacement de la tour de communication au bassin de surpression, octroyé à Les TéléSystèmes du Québec de la Présentation, tel qu'il appert au devis n° 3111 datée du 13 septembre 2022.
- Formation du module 21 aux pompiers à temps partiel pour une somme de 13 520 \$ plus les taxes, dispensée par Nouvelle Hauteur inc. de Brossard, tel qu'il appert dans la facture n° 400625 datée du 12 septembre 2022.

Résolution 2022-10-367

Poste de technicienne à la taxation / Embauche

Considérant que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de technicien(ne) à la taxation;

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres élus et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'embaucher M^{me} Sylvie Cuerrier au poste de technicienne à la taxation, laquelle entrera en fonction le 17 octobre 2022.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon l'échelon 2 de la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 17 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-368

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Joanie Généreux

et résolu que M^{me} Claudie Létourneau, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 11 octobre au 13 décembre 2022 et, elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M^{me} Létourneau soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-369**Conseil de Fabrique de Saint-Césaire – Entretien du monument J.A. Provençal**

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de contribuer avec le Conseil de Fabrique de Saint-Césaire pour la moitié des coûts pour l'entretien du monument J.A. Provençal, soit la somme de 1 399, 44 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux documents datés du 25 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-370**Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Bail et service de déneigement / Renouvellement 2022-2023**

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, du renouvellement du bail et du service de déneigement 2022-2023 comme suit:

- à compter du 1^{er} janvier 2023, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de Ville, soit fixé à 345 \$;
- le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage, soit fixé à 6 397 \$ pour la saison 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-371**Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2022 révisé pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation**

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la révision 3 du budget 2022 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) et dont le déficit d'exploitation est d'une somme de 116 007 \$ au lieu de 115 201 \$, le tout assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 23 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-372**Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Contribution au déficit du budget 2022 pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation**

Considérant l'approbation des prévisions budgétaires 2022 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville; par la résolution n° 2022-01-035 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire pour l'ensemble immobilier n° 1110 de l'Office d'habitation de Saint-Césaire;

Considérant la contribution municipale au budget 2022 pour ledit immeuble 1110 transmise par l'office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville dans sa lettre datée du 19 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de verser la contribution au déficit du budget 2022 concernant l'Office d'Habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'exploitation est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit la somme de 11 520,10 \$, en référence à la lettre datée du 19 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-373**Charte municipale pour la protection de l'enfant / Adoption**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil de la Ville de Saint-Césaire adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-374

Application des règlements concernant la sécurité publique sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire / Désignation à titre d'agent de la sécurité publique

Considérant les besoins ponctuels de patrouilleurs aux fins de l'application de règlements concernant la sécurité publique sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que soit et est désigné à titre d'agent de sécurité publique pour l'application des règlements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la Ville de Saint-Césaire ainsi que sur la circulation et le stationnement et leurs amendements respectifs ainsi que lors d'événements ponctuels et/ou spéciaux sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, le patrouilleur, M. Olivier Charrette, de l'entreprise Charco Sécurité de Saint-Sauveur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-375

Logiciel-Module pour l'entretien préventif des équipements / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition de logiciel / module pour l'entretien préventifs des équipements du service de Protection et de Secours civile pour le prix de 4 648 \$ plus les taxes auprès de PG Solutions de Québec, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 25 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-376

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les sauvetages techniques avec la Ville de Granby / Autorisation de signature

Considérant l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les sauvetages techniques entre les villes de Saint-Césaire et de Granby, les parties à l'entente ayant pour objet d'établir un plan d'aide mutuelle leur permettant de se prêter assistance lors d'interventions nécessitant des équipements et des ressources spécialisés pour la protection et le combat des incendies, pour les sauvetages techniques ou en matières dangereuses, et ce, selon leurs spécialités respectives, aux conditions qui y sont prévues;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les sauvetages techniques avec la Ville de Granby.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-377

Manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat de service professionnels pour la réalisation d'un manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable à la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI inc.4 de Granby pour le prix forfaitaire de 27 950 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels n° 48960TT (10OSV) datée du 11 août 2022.

Et résolu de plus que cette dépense soit financée à même les surplus accumulés secteur Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-378

Travaux de reconstruction de la conduite de surverse de la rue Papineau à la rivière Yamaska – Services professionnels d'ingénierie pour la confections de plans et devis / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la confection de plans et devis pour les travaux de reconstruction de la conduite de surverse de la rue Papineau à la rivière Yamaska à la firme d'ingénierie BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 35 100 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie n° AP1693-121 datée du 6 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-379

Travaux de réfection des réseaux sanitaire et d'aqueduc et réaménagement de la chaussée de la rue de Versailles entre l'avenue Denicourt et l'avenue de l'Union - Services professionnels d'ingénierie pour la confection de plans et devis / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la confections de plans et devis pour les travaux de réfection des réseaux sanitaire et d'aqueduc et le réaménagement de la chaussée de la rue de Versailles entre l'avenue Denicourt et l'avenue de l'Union à la firme d'ingénierie BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 68 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie n° AP1794 datée du 6 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-380

Dossier RH-0004-0455 / Fin d'emploi

Considérant le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-0004-0455, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de prendre acte des documents liés à la fin d'emploi de la personne concernée par le dossier n° RH-0004-0455.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-381**Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 2**

Considérant la recommandation datée du 3 octobre 2022 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI, concernant le décompte progressif n° 2 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 896 547,79 \$ incluant les taxes auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et la déclaration statutaire de l'adjudicataire.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, à titre de trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-382**Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Réception provisoire des travaux et libération d'une retenue contractuelle de 5% au Décompte progressif n° 4**

Considérant la recommandation datée du 11 septembre 2022 de la firme d'ingénierie, Shellex Groupe Conseil, concernant la réception provisoire des travaux et la libération d'une retenue contractuelle de 5% au décompte progressif n° 4 au contrat AO / Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 au contrat AO / Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, d'une somme de 23 447,14 \$ incluant les taxes et la libération d'une retenue contractuelle de 5 % auprès de l'adjudicataire, Les Entreprises Daniel Brûlé inc. / Piscine EDB, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents usuels en lien au projet et de la déclaration statutaire de l'adjudicataire.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, à titre de trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-383

Support technique pour diverses activités d'ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat de support technique pour diverses activités d'ingénierie à la firme d'ingénierie BHP Conseils de Montréal à taux horaire tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie AP1216B datée du 20 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, Guy Benjamin, déclare un intérêt pour le point suivant et se retire.

Résolution 2022-10-384

Second projet de règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour agrandir la zone n° 526 au détriment de la zone n° 514, telles que les explications données lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce 11 octobre 2022;

Considérant que le règlement n° 92-2005-79 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514 ».

Adoptée à l'unanimité

Le maire, Guy Benjamin, réintègre la séance.

Résolution 2022-10-385**DA-06-2022 soumise par M^e Marie-Michèle Paquette, mandataire pour le demandeur M. Éric Choquette, visant l'aliénation et l'utilisation aux fins résidentielles du lot n^o 3 332 851 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Considérant que la notaire, M^e Marie Michèle Paquette, mandataire s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner en faveur de M. Éric Choquette et d'utiliser aux fins résidentielles le lot n^o 3 332 851;

Considérant que le demandeur est propriétaire de l'immeuble contigu, sis au 289, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, portant le numéro de lot 1 593 355 et qu'il l'occupe aux fins résidentielles;

Considérant que les lots n^{os} 1 593 355 et 3 332 851 sont dûment enregistrés et décrits au cadastre officiel du Québec, en la circonscription foncière de Rouville;

Considérant qu'un projet d'acte de cession est joint à la demande pour en faire partie intégrante, lequel identifie les parties à intervenir dans cette transaction;

Considérant que la mandataire accompagne cette demande d'un document expliquant que dans le cadre de la rénovation cadastrale, le lot n^o 3 332 851 aurait dû être remembré au lot n^o 1 593 355;

Considérant que le rénovateur de l'époque, l'arpenteur-géomètre, M. Yves Madore, confirme la prétention de la mandataire et recommande de procéder à une correction cadastrale en l'espèce;

Considérant que les lots n^{os} 1 593 355 et 3 332 851 se situent dans la zone n^o 515 dans laquelle sont autorisés les usages résidentiels appartenant à la classe d'usages «habitation»;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation soumise par la notaire, M^e Marie-Michèle Paquette, mandataire pour le demandeur M. Éric Choquette, visant l'aliénation et l'utilisation aux fins résidentielles du lot n^o 3 332 851.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-386

Complexe sportif – Piscine - Postes de surveillant-sauveteur et moniteur / Embauche

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'embaucher au poste de surveillant-sauveteur et moniteur à la piscine du Complexe sportif selon l'échelle salariale en vigueur du personnel aquatique, les personnes suivantes :

- M^{me} Floriane Morier;
- M^{me} Maia Ancil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-387

Complexe sportif – Système de son / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un système de son pour le Complexe sportif auprès de Spect-Arts Conceptions de Saint-Césaire pour le prix de 18 488 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 31022 datée du 3 octobre 2022;

Il est résolu de plus, de financer cette dépense par un emprunt au Fonds de roulement remboursable sur 1 an, soit la somme de 19 410,09 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-388

Complexe sportif – Installation d'une clôture pour la génératrice / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'installation d'une clôture pour la génératrice du Complexe sportif à Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le prix de 5 412 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 30 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-389

Halte routière de Saint-Césaire – Site de glissade / Entérinement d'un contrat

Il est proposé par

Et résolu d'entériner l'octroi du contrat pour la fabrication d'un site de glissade pour l'hiver 2022-2023 au parc de la Halte routière de Saint-Césaire sur la route 112, à la compagnie Conception Snotech inc. de Granby pour le prix de 24 600 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 23-08 datée du 29 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-10-390**Motion de remerciements – Implication dans les Festivités du 200^e**

Considérant leur implication et leur engagement dans les Festivités du 200^e

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de transmettre une motion de sincères et chaleureux remerciements à :

- Monsieur Sylvain Giguère pour son partage des connaissances historiques à travers sa page FB ainsi que pour les activités d'animation culturelle et historique;
- Monsieur Jean Leclerc pour son initiative à recréer la pièce de théâtre « Ma Petite Ville » avec la participation des citoyens comme acteurs;
- La Fabrique de Saint-Césaire pour la tenue d'événements commémoratifs pour célébrer le 200^e anniversaire de la fondation de la paroisse;
- Le Comité organisateur du 200^e pour sa participation à la vie de la communauté.

Adopté à l'unanimité

Correspondances**Seconde période de questions****Levée de la séance.**

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-10-364, 2022-10-366, 2022-10-367, 2022-10-369, 2022-10-371,
2022-10-372, 2022-10-374, 2022-10-375, 2022-10-377, 2022-10-378,
2022-10-379, 2022-10-381, 2022-10-382, 2022-10-383, 2022-10-386,
2022-10-387, 2022-10-388, 2022-10-389.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe